



BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO
24 SEPTEMBRE 2017

Thème : coup de cœur sur un paysage de Vair sur Loire

Lieu d'exposition : salle de la cour à Anetz - Vair sur Loire

Catégorie : jeunesse
(limite d'âge 16 ans)

adulte

Nom :

Prénom :

Nombre de photo :
(1 ou 2)

Adresse postale :

.....

.....

.....

Mail :

Dépôt des inscriptions : le 1er juin 2017.



Règlement : *Concours photo 2017 organisé par la Commune de Vair sur Loire*

Article 1 : Organisation

La Commune de Vair sur Loire organise un concours photographique à but non lucratif. Les photographies seront exposées le **dimanche 24 septembre** à la salle polyvalente d'Anetz Vair sur Loire.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours exclusivement ouvert aux habitants de la Commune de Vair sur Loire s'adresse à deux catégories de participants :

- une catégorie adulte
- une catégorie jeunesse : la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 16 ans.

Sont exclus du concours : les photographes professionnels, les organisateurs du concours. La participation est libre et gratuite.

Article 3 : Thème

« Coup de cœur » sur un paysage de la commune de Vair sur Loire.

Article 4 : Modalités de participation

4.1 Chaque participant s'inscrit en mairie **avant le 1er juin** :

- sur le site internet : www.vairsurloire.fr (bulletin d'inscription à télécharger)
- en retirant un bulletin d'inscription disponible dans les deux mairies déléguées.
- sur papier libre en indiquant : « Concours photo Vair sur Loire » son nom, catégorie adulte ou jeunesse et le nombre de photographies (au maximum 2 photographies par personne).

Toute inscription est à déposer dans l'une des deux mairies déléguées.

4.2 Les noms et prénoms notés au dos chaque photo, ainsi que le lieu de la prise de vue.

4.3 Les photos seront réceptionnées dans une des 2 mairies pour le **4 septembre 2017**.

4.4 Le jury, composé des visiteurs de l'exposition du 24 septembre, votera pour sa photo préférée.

Toute photographie reçue après la date butoir ne sera pas présentée au concours.

Article 5 : Les critères techniques :

Format : 20×30 sur papier photo

Caractéristiques : Couleur, noir et blanc et sépia.

La photographie présentée avec un support : cadre ou carton.

Article 6 : Récompenses et Exploitation des photographies

Les clichés pourront être publiés dans notre bulletin municipal et sur le site internet.

A chaque diffusion des photographies, le nom de l'auteur apparaîtra.

Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge.

7 : Droit à l'image

Chaque participant doit déclarer être l'auteur de la photographie soumise. Il reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise l'exploitation de son cliché dans le cadre des termes de l'article 6. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement des autorisations écrites nécessaires des sujets photographiés. La commune de Vair sur Loire s'engage à respecter l'œuvre proposée.

7-1 Exclusion

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs

7-2 Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

7-3 Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.